

La révolte du monde taurin face à l'interdiction des corridas

Des voix s'élèvent depuis Orthez, l'Ouest et le Nord-Béarn pour défendre la corrida face à une proposition de loi qui voudrait l'interdire.

La révolte gronde dans le Sud, et elle s'ancre notamment à Orthez. En jeu : la proposition de loi du chroniqueur télé et désormais député LFI du 18^e arrondissement de Paris Aymeric Caron, porte-voix des animalistes, déposée à l'Assemblée nationale, et qui entend interdire définitivement la corrida en France au nom de la souffrance animale.

Jeudi soir, élus béarnais, membres et représentants des peñas et cercles taurins que compte le Béarn se sont retrouvés Chez Cabellou pour organiser la réplique. À l'épicentre, David Habib : le député de la 3^e circonscription avait déjà dit qu'il s'opposerait à ce texte de loi. « J'ai la chance d'être dans la circonscription qui compte les trois arènes du Béarn, d'Orthez, Arzacq et Garlin, et ici on aime tous la corrida », a-t-il lancé à la quarantaine de présents.

« Aymeric Caron est dans une posture politique » estime le député béarnais, qui s'agitte dans les couloirs de l'Assemblée pour rassembler les élus de toutes obédiences qui pourraient s'opposer à ce texte qui a ses défenseurs au Palais Bourbon.

L'arithmétique des votes

André Viard, ancien matador et président de l'Observatoire national des cultures taurines est aussi présent et il plante le décor : depuis plusieurs semaines, il consulte députés et gouvernement, fait ses calculs sur les chances du vote. Et jeudi soir il estimait que « la situation change de jour en jour parmi les députés ». Selon lui, si les groupes MoDem ou LR sont opposés au texte de Caron, si le RN ne devrait pas le voter, les dissensions se font jour dans le groupe majo-



Jeudi soir Chez Cabellou à Orthez, les défenseurs de la corrida se sont réunis pour organiser la réplique à une proposition de loi visant à l'interdire. GNR

ritaire Renaissance, où certains seraient tentés d'interdire la corrida.

A travers son exposé de la situation, on voit combien un simple texte, pour symbolique qu'il soit, aurait du mal à changer les choses et la loi, qui n'autorise les corridas que dans 56 villes françaises où une tradition taurine est avérée et continue. En effet, selon notre constitution une proposition de loi peut être votée à l'Assemblée sans être pour autant appliquée. Car le texte, une fois approuvé, devrait soit être présenté par le gouvernement au Sénat, soit intégrer la « Haute chambre » au travers d'une niche à l'initiative même des sénateurs. Hypothèses hautement improbables pour David Habib.

Mais comme le note Emmanuel Hanon, le maire d'Orthez, « il y aurait toujours symboliquement un vote interdisant la corrida ». Dès lors, le mundillo béarnais est en émoi, et s'interroge pour le faire savoir. Bernard Dupont, conseiller départe-

ment d'Artix et Pays du Soudes- tre évoque la défense des traditions et la motion votée par le Conseil départemental la semaine dernière en soutien au monde tauromachique. Son collègue de Garlin Charles Pelanne développe « après la corrida, ce sera quoi ? Le foie gras ? »

La salle est en ébullition, baignée d'incompréhension et de révolte. On y voit l'initiative de Parisiens déconnectés du monde rural ou carrément une guerre du nord contre le sud ! « On n'oblige personne à aller à la corrida, pourquoi voudrait-on les interdire ? »

La vie des villages

Les organisateurs des novilladas de Garlin et d'Arzacq insistent sur l'implication des bénévoles dans l'organisation des journées qui attirent du monde dans le canton. André Viard rappelle que les fêtes de Bayonne Dax ou Mont-de-Marsan ne seraient rien sans la corrida. Miguel Darrieumerlou, chroniqueur taurin et membre de la

peña Joseph Peyré rappelle que le député Aymeric Caron avait aussi prévu l'interdiction des combats de coqs dans sa proposition de loi avant de la retirer, sous la pression de ses collègues LFI d'Outre-Mer. « Quelle crédibilité a-t-il dès lors ? » Beaucoup savent aussi que les défenseurs de la corrida et aficionados ne sont pas majoritaires dans le pays. « On nous dit que 80 % des Français sont pour l'interdiction. Mais quand on regarde le score du parti animaliste aux législatives, c'est 1,12 %. Cela veut dire que 98 % ont d'autres préoccupations ».

En conclusion, et parce qu'il y a un symbole derrière le vote à l'Assemblée le 24 novembre, David Habib en appelle aux membres de la société civile pour qu'ils s'expriment et défendent la pratique. « Tout ne doit pas reposer que sur les députés ». Déjà, Xavier Klein prépare un « Appel d'Orthez » qui viendrait recueillir des signatures. Et d'autres initiatives sont à l'étude.

NICOLAS REBIÈRE